

**Compte-rendu de la Réunion du
Comité Syndical du 24 novembre 2017**

Date de convocation :

21 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 24 novembre à 17h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rochefort en séance publique, sous la présidence de Mr Marc ALLES, Président

Etaient présents : Marc Allés, Sylvain Lambert, Sandrine Buisson, Martine Palfray

Nombre de Conseillers

En exercice : 4

Présents : 4

Votants : 4

Absents excusés et représentés :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Sandrine Buisson

Mme Sandrine Buisson est élue secrétaire de séance.

1. Approbation du PV du 9 octobre 2017

Monsieur le Président fait lecture du procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

2. Maintien du périscolaire ou la journée des 4 jours

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours
- Propose à Monsieur le Directeur Académique de l'Education Nationale une nouvelle organisation du temps scolaire, comme suit :

ECOLE MATERNELLE DE LONGVILLIERS	ECOLE ELEMENTAIRE DE ROCHEFORT
Lundi : 8h30 à 11h30 et de 13h20 à 16h20	Lundi : 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Mardi : 8h30 à 11h30 et de 13h20 à 16h20	Mardi : 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Jeudi : 8h30 à 11h30 et de 13h20 à 16h20	Jeudi : 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Vendredi : 8h30 à 11h30 et de 13h20 à 16h20	Vendredi : 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

3. Compétence garderie, tarif et règlement

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité;

- Accepte la mise en place du service de garderie au sein des écoles maternelle de Longvilliers et élémentaire de Rochefort
- Vote les tarifs suivants :

	Par enfant
Garderie matin OU soir	60 euros
Garderie matin ET soir	100 euros

- Vote les fiches d'inscription et les règlements pour la garderie des écoles.

4. Création de postes

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de créer
 - o Un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles pour une durée de 35.00 heures hebdomadaire
 - o Un emploi d'adjoint technique pour une durée de 15,5 heures hebdomadaire
 - o Un emploi d'adjoint technique pour une durée de 32,57 heures hebdomadaire
 - o Un emploi d'adjoint technique pour une durée de 16,5 heures hebdomadaire
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 65, articles 6411 et 6413.

5. Indemnités de Conseil et de Budget du comptable au titre de l'exercice 2016

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité accorde au Comptable, Monsieur Franck ABBAL, au titre de l'année 2016 une indemnité totale de 123,61€ brut soit 112,66€ net.

6. Indemnités de Conseil et de Budget du comptable au titre de l'exercice 2017

Le comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité accorde au Comptable, Monsieur Franck ABBAL, au titre de l'année 2017 une indemnité totale de 332,66€ brut soit 303,18€ net :

7. MVA

Monsieur le Président demande à l'assemblée leur accord pour la signature d'un devis comprenant deux portes pleine coupe-feu ainsi que des joint anti pince doigts et un ferme porte hydraulique. Ce devis a été constitué suite au passage de la commission de sécurité.

8. Demande de changement des jours de restauration scolaire

La demande a été rejetée car la date indiquée sur le document fourni par le médecin est postérieure à la date limite acceptée pour les changements de jours de cantine.

9. Surveillance de Cour

La surveillance de la cour de l'école élémentaire pose problème. Monsieur le Président propose le déplacement de l'activité de surveillance de Mme Delecroix de la maternelle à l'élémentaire.

10. Comptabilisation des heures de remplacement du personnel du SIE par le personnel communal

Les heures de remplacement du personnel du SIE par le personnel communal de Longvilliers ou Rochefort-en-Yvelines seront comptabilisées.


11. Problème d'un élément perturbateur

Monsieur le Président informe qu'il a reçu la mère de l'enfant. Si aucune amélioration de comportement n'est constatée par les agents, l'enfant sera exclu de la cantine.

12. Informations et questions diverses

- o Formation Béatrice
- o Elaboration d'un projet de cantine BIO

La séance est levée à 12h15.


Le Président, Marc ALLES

